

L'AVENIR



DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

LE NUMÉRO

5

CENTIMES

ABONNEMENTS :

Paris et départements... 5 fr. 10
Etranger... 6 fr. 10
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois

ADMINISTRATION & REDACTION :

En: Cour de la Liberté, 10
LYON

ABONNEMENTS :

Paris et départements... 5 fr. 10
Etranger... 6 fr. 10
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois

LA DISSOLUTION

Il est sérieusement question d'une dissolution prochaine de la Chambre et de son renouvellement à brève échéance. Ce bruit aurait été répandu tout d'abord par les amis du ministère, agissant à l'instigation de M. Jules Ferry. Petit à petit il a pris de la consistance. En ce moment il est commenté et discuté par toute la presse. Les officieux expliquent discrètement les avantages d'une dissolution. Ils vont même jusqu'à démontrer avec la dernière évidence que cette mesure est à peu près indispensable.

Les projets sournois éclosent comme des champignons dans les esprits opportunistes. Surprendre l'opinion publique, tel est le jeu habituel du ministère, invariablement secondé par ses nombreux amis.

Le but de cette campagne dissolutionniste est aisé à saisir. M. Ferry se trouve dans une situation difficile, qui va se compliquant de jour en jour.

A l'intérieur, il a menti à ses anciennes déclarations républicaines et trompé les plus légitimes espérances de la démocratie.

A l'extérieur, il a engagé la France dans une expédition sans but, sans issue, dont l'opinion publique se montre universellement lasse et indignée.

Il sent venir la date où il faudrait fatalement, malgré les complaisances de la majorité, se retirer du pouvoir. Le mandat de la Chambre va, en effet, prendre fin dans quelques mois, et la grande voix du suffrage universel doit bientôt se faire entendre.

M. Ferry n'ignore pas que la guerre du Tonkin est semée d'inextricables difficultés. S'il attendait, pour renouveler la Chambre, l'époque déterminée par la loi, le mal qu'il a fait serait alors évident et si connu, que lui et les siens s'effondreraient pour jamais sous les malédictions populaires. Ce sinistre farceur ne l'entend pas ainsi. Il veut conserver à tout prix son portefeuille, voilà pourquoi il a imaginé de brusquer les élections.

Les députés de la majorité, dont le discrédit suit la même progression que celui du ministère, ne peuvent qu'approuver un semblable projet. Chacun d'eux viendra dire, avant de retourner dans son département : « Je jure fidélité à M. Jules Ferry et

En toute occasion, en secret ou publique, m'engage à le servir comme un bon domestique. »

Moyennant cette formule de serment imitée de *Ruy Blas*, on aura l'appui officielle et l'appui plus ou moins occulte du gouvernement.

Ce plan opportuniste n'est pas à craindre. Il a été aussitôt éventé que

conçu. Les électeurs sont prévenus. Ils se tiendront prêts à tout événement.

Que nos concitoyens se pénétrant dès à présent de ses sages conseils. Les mêmes pensées seront assurément développées par la presse indépendante sur tout le territoire national.

Aussi attendons-nous avec confiance le résultat des élections de 1885, quelle que soit d'ailleurs l'époque où elles auront lieu.

Les opportunistes peuvent pousser jusqu'à ses conclusions la manœuvre sur laquelle ils comptent.

Nous avons la ferme conviction que s'ils avancent l'heure du verdict que le suffrage universel doit rendre sur leur œuvre néfaste, ils ne feront que courir au devant de leur irrémédiable condamnation.

L. TERRIER.

Toutes les fois qu'on verra tout le monde tranquille dans un Etat qui se donne le nom de République, on peut être assuré que la liberté n'y existe pas.

MONTESQUIEU.

DÉPÊCHES DE NUIT

LA GUERRE AVEC LA CHINE

Au Tonkin

Nous n'avons aucune nouvelle de la Chine à enregistrer. Il est probable que l'action d'ensemble qui devait être dirigée contre les lignes chinoises, aura été retardée. Néanmoins on peut s'attendre à recevoir d'un moment à l'autre la nouvelle d'un combat important.

Obsèques du commandant Rivière

Les obsèques du commandant Rivière ont eu lieu vendredi à midi, en l'église de la Madeleine, au milieu d'une affluence très considérable.

Le cercueil avait été placé sous un catafalque élevé au milieu de la nef, qui était tendu de draperies noires sur lesquelles se détachaient des écussons représentant des attributs guerriers avec l'initiale R.

Le cercueil, également tendu, était orné, à droite et à gauche de l'autel, de deux trophées de drapeaux tricolores.

La cérémonie avait un caractère purement privé, et sauf le représentant de l'amiral Peyron, qui était en tenue, on ne remarquait aucun officier en uniforme.

Parmi les notabilités présentes citons : les amiraux Paris, Jurieu de la Gravière, Cloué, Maréq, Blond de Saint-Hilaire, chef d'état-major du ministre ; Vignes, Galiber, etc. ; le commandant Dupont, M. Farcy, député, et beaucoup d'officiers de marine ; MM. de Lesseps, Harmand, ancien commissaire général au Tonkin ; Paul Deroulède, Ludovic Halévy, Jules Claretie, Henri Rochefort, etc., etc.

A l'issue de la cérémonie, le corps a été placé sur un char de troisième classe.

Le deuil était conduit par la famille Petel et M. le comte du Bouzet.

L'inhumation a eu lieu au cimetière Montmartre.

M. Henri de Bornier a prononcé un discours au nom de la Société des auteurs dramatiques et de la Société des gens de lettres, auxquelles appartenait le défunt, et M. Paul Deroulède a dit quelques mots au nom de la Ligue des patriotes.

CRUAUTE DES PAVILLONS NOIRS

Deux soldats de la légion étrangère, poussés par leur esprit d'aventure, quitteront il y a trois mois leur poste à Hong-Hoa.

Ils suivirent longtemps les rives du fleuve Rouge, vivant de chasse et de pêche, sans être autrement inquiétés.

Un beau jour cependant, ils se heurtèrent à un poste de Pavillons-Noirs, et furent faits prisonniers. Il n'y eut pas d'exécution sommaire, les Pavillons-Noirs pensant sans doute tirer quelques renseignements de ces étranges promoteurs.

On les conduisit à Lao-Kay.

Là, un lieutenant de Liou-Vin-Phoc, après les avoir interrogés, exigea d'eux qu'ils lui indiquassent le moyen de fabriquer des cartouches et il leur déclara qu'à cette condition seule ils auraient la vie sauve.

Grand embarras des légionnaires. Ils firent comprendre qu'ils n'avaient jamais eu à s'occuper de cette fabrication et que, d'ailleurs, ils n'avaient aucun des outils nécessaires. Colère du mandarin. Sur-le-champ, l'un des deux déserteurs fut mis à mort sous les yeux de son compagnon.

On réitéra à celui-ci la même demande, et devant son nouvel aveu d'impuissance, le mandarin ordonna son exécution, mais avec des raffinements de cruauté inouïs.

Pour toute grâce, le fugitif demanda à écrire une lettre à Hong-Hoa ; le chef des Pavillons-Noirs y consentit, en lui donnant même l'assurance que sa lettre parviendrait à destination. Puis immédiatement, l'un des bourreaux lui détacha une oreille d'un coup de sabre.

Le légionnaire eut la force cependant de prendre une plume et du papier qu'on lui présenta et malgré son horrible blessure il écrivit le récit de son odyssee. La lettre était adressée au capitaine de sa compagnie. Il n'avait pas achevé qu'il sentit tomber sa tête de oreille.

Il continua néanmoins à tracer quelques mots donnant les derniers détails de son supplice...

Une phrase en chinois, écrite par ses bourreaux, compléta le récit interrompu...

Le prisonnier eut le nez coupé, puis la main gauche et mourut quelques heures après.

Le mandarin a tenu sa parole. La lettre est parvenue dernièrement à son adresse à Hong-Hoa.

INFORMATIONS

Une interpellation

M. Edouard Lockroy se propose d'interpeller le ministre de l'intérieur au sujet de la suppression du subsidé accordé jusqu'ici aux républicains espagnols réfugiés en France, comme à tous les autres réfugiés politiques. Ces républicains, au nombre de cent cinquante environ, sont ceux qui ont pris part à l'insurrection de Badajoz et à celle plus récente de la Seo d'Urgel et des environs de Saragosse. S'il faut en croire les renseignements recueillis, les autres réfugiés espagnols, carlistes ou autres, recevraient encore le subsidé que la France accorde généreusement aux pros crits politiques.

C'est sur cette inégalité de traitement que M. Lockroy veut interpeller. M. Lockroy s'est rendu à Londres, où il a vu M. Ruiz Zorilla, qui lui a fourni tous les renseignements à cet égard.

M. Lockroy compte demander que son interpellation vienne en discussion après le débat sur les céréales et les bestiaux.

Au ministère de la guerre

On donne comme à peu près certaine la nomination de M. Blandin, député, aux fonctions de sous-secrétaire d'Etat à la guerre, en remplacement de M. Casimir-Périer, démissionnaire.

On sait que M. Blandin a déjà été sous-secrétaire d'Etat sous le ministère de M. Gambetta.

Les grands commandements

On a parlé des prochains changements qui vont avoir lieu dans les grands commandements militaires.

Depuis le 3 janvier, le général Lewal a laissé le 17^e corps vacant, à Toulouse ; le 10 février, le général Wolff, commandant du 7^e corps, à Besançon, arrive à l'expiration de ses pouvoirs ; le 19 février, les généraux de Galliffet, commandant le 12^e corps, à Limoges ; Schmitz, commandant le 9^e corps, à Tours, et Cornat, commandant le 3^e corps, à Rouen, auront terminé leurs trois ans de fonctions ; enfin, le 1^{er} avril, le général Dumont, commandant le 18^e corps, à Bordeaux, devra, pour la même raison, recevoir un successeur.

Nous croyons savoir que le président de la République signera prochainement un décret nommant : au 3^e corps, le général Japy, de la 6^e division d'infanterie ; au 7^e corps, le général Wolff, dont les pouvoirs seront renouvelés une seconde fois ; au 9^e corps, le général Loysel, de la division d'Alger ; au 17^e corps, le général de Miribel, inspecteur de l'artillerie de cet arrondissement.

Un décret ultérieur nommera le général Henrion, commandant la 11^e division d'infanterie, à Nancy, au commandement du 18^e corps, à Bordeaux.

Enfin, il se pourrait que le général de Galliffet prit le commandement du 9^e corps, à Tours, où il a déjà passé trois ans.

Les comités militaires

Le Journal officiel contient les nominations suivantes, faites par le ministre de la guerre conformément à la décision présidentielle du 31 janvier :

Comité d'infanterie. — Président : Le général Zentz d'Alnois. Membres : les généraux Bonnet, baron de Launay, L. de Dionne, de Hay-Durand ; les colonels Zédé et Mozac ; le colonel Huas, secrétaire.

Comité de cavalerie. — Président : le général de Galliffet. Membres : les généraux Thornton, de Gressot, Grandin, Loizillon, de Brives (art.), Cholleton (inf.) ; les colonels Danleux et Rathulles ; le lieutenant-colonel de Montfort, secrétaire.

Comité d'artillerie. — Président : le général de la Jaille. Membres ; les généraux Thoumas, Gray de Miribel, Gresset, de Contamine, Thévenin, Segrétain (génie), Tramond (inf.) ; le colonel Chicoineau de Lavallette secrétaire.

Comité des fortifications. — Président : le général Bressonnat. Membres : les généraux Salanson ; Parmentier, Le Bescond de Compost, Gallimard, de Bussy, Peaucellier de Monthuisant (art.), Coloniou (génie) ; le colonel Henry, secrétaire.

L'intendant général Gaffiot est nommé président du comité de l'intendance.

Les Italiens en Egypte

On mande du Caire, 31 janvier : « Le bruit court ici que les troupes italiennes coopèrent à l'expédition du Soudan par la voie de Massouah.

L'anti-Ferry

Le citoyen Morphy, qui fut poursuivi et condamné pour la publication de la *Repu-*

Ligue démocratique et sociale, vient de faire paraître un nouveau journal dont le titre, *l'Anti-Ferry*, dispense d'indiquer le but.

Le jeune directeur, craignant que la police ne veuille interdire aux crieurs la vente de ce journal, annonce dans son premier numéro qu'il ira lui-même le crier sur la voie publique, lundi prochain, sur les grands boulevards, de six à huit heures du soir.

Meeting anarchiste

Un meeting en plein air, organisé par les anarchistes, devait avoir lieu lundi sur la place du Château-d'Eau ou de la Bastille, mais cette manifestation est remise à une date ultérieure, en raison des dissentiments qui divisent actuellement les différents groupes du parti révolutionnaire.

Chambre des Députés

Service télégraphique spécial de l'AVENIR

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

L'interpellation Maret sur les perquisitions faites dans les bureaux du *Cri du Peuple* a été ajournée à un mois, sur la demande de M. Martin-Feuillée.

M. BALLUE présente une proposition demandant l'abrogation de l'article du règlement autorisant le scrutin secret.

La discussion immédiate de la proposition Ballue est adoptée par 18 voix contre 13.

Dans la discussion du budget extraordinaire, M. PAUL BERT présente deux articles additionnels : le premier, demandant la publication des bourses de l'Etat ; le second, demandant la vente au profit de la caisse des écoles des immeubles consacrés au service des cultes et non concordataires.

L'article 1^{er} est adopté.

M. MARTIN-FEUILLEE combat vivement l'article 2, dont l'application présenterait de grandes difficultés pratiques.

Le ministre croit, en outre, qu'il serait souverainement injuste de déposséder les évêques et les séminaires après quatrevingts ans de possession ; ce serait dit-il une véritable déclaration de guerre, dangereuse pour la République, car il ne faut pas oublier qu'en France le catholicisme est un fait avec lequel il faut compter.

L'article additionnel de M. Paul Bert est repoussé par 274 voix contre 180.

L'ensemble du budget extraordinaire est adopté.

SÉNAT

A l'occasion du procès-verbal, M. de Savardie a soulevé un incident ; il a été appelé trois fois à l'ordre.

M. Le Royer a été élu président par 172 voix, sur 209 votants.

— MM. Humbert, Teisserenc de Bort, Peyrat et Magnin ont été nommés vice-présidents.

UN OLLIVIER MILITAIRE

M. Andrieux édite, dans la *Ligue*, cette parole de feu Gambetta, au moment où il essayait de constituer son fameux « Grand Ministère » :

« J'avais songé à Lewal ; je l'ai fait venir, j'ai causé longuement avec lui, à plusieurs reprises. Décidément, c'est un désorganisateur ; il est trop préoccupé de moi ; c'est un Ollivier militaire ».

Il est évident que M. Ferry ne pouvait manquer de s'adjoindre ce collaborateur. Les impopularités et les incapacités, c'est tout ce qu'il recherche, et il faut avouer que, pour la réalisation de cet idéal, il a la main heureuse.

TRICOCES POLITIQUES

La Politique anglaise à Paris

Une correspondance adressée au *Times* donne des détails très complets sur l'organisation d'une agence policière, stipendiée en Angleterre dans le but de surveiller les révolutionnaires irlandais à Paris.

Les directeurs de cette agence sont un nommé Boudieu, également connu sous le nom de Bernard, et une dame Mongruel, matrone aux appâts abondants, que l'on surnomme la « grosse dame » dans les brasseries où elle opère.

Ces deux industriels ont sous leurs ordres un personnel complet ; ils sont chargés de surveiller tous les Irlandais suspects qui arrivent à Paris et de filer jusqu'à Londres ceux qui regagnent le détroit.

Ils touchent, pour faire cette police spéciale, la jolie somme de 80 livres sterling — 2,000 francs par mois.

Actualités

On parle plus que jamais d'annexer au grand bazar international de 1889 une exposition ouvrière.

« Je demande aussi une petite exposition de patrons ; mais je pose une condition acceptable : c'est de suspendre, à l'aide d'une chanterelle de guitare, les susdits patrons dans les vitrines ».

Le gros lot de 300.000 francs de la loterie de l'Exposition de Turin a été gagné par un prêtre, à Rome.

« Voilà un paroissien qui ne tardera pas de jeter le froc aux orties. Que de burettes de vin blanc de Lacrima-Cristi il va vider à la santé de sa majesté le Hasard, un Dieu pour de bon, celui-là ! »

Le bruit court, à toutes jambes, que le gouvernement a reçu de mauvaises nouvelles du Tonkin ; le nombre des Chinois augmente de jour en jour.

« Décidément le bocal est plein. A quand le jour où l'on fera cracher les noyaux à ce pékin de Jules Ferry ? »

M. Cochery, ministre des postes et télégraphes, va se rendre à Lisbonne pour assister au congrès postal et télégraphique international qui va s'ouvrir prochainement dans cette ville.

« Les portugais qui aiment à rire, vont rien se tordre les côtes, quand il vont voir arriver le ministre déguisé en pot-à-tabac ».

Après l'Espagne, l'Italie.

On signale des secousses de tremblement de terre à Port-Maurice et à San-Remo.

« C'est l'union des races latines dans un même chambardement ».

Le gouvernement a enfin trouvé un remède à la crise. Réjouissons-nous !

« Il songe à créer... 99 nouvelles charges d'agents de change, dont chacune sera vendue un million, soit : quatre-vingt-dix-neuf nouvelles pompes à aspirer les capitaux ».

Travailleurs, courage, vos souffrances vont finir ».

LE PETIT-POUCET

Un Drame à bord

Le journal de Rouen reçoit la nouvelle d'un drame sanglant qui aurait eu lieu à bord du *Wellington*, trois-mâts barque anglais parti du Havre le 20 janvier pour New-York, avec un chargement de barils vides. Le navire se trouvait à environ 400 milles des Sorlingues, lorsque l'équipage s'est révolté. Le capitaine Armstrong en proie à une attaque de *délirium tremens*, aurait tiré sur l'équipage et blessé deux hommes. On n'aurait pu se rendre maître de lui qu'en le tuant. Le second a pris le commandement du bateau et a fait route vers le port le plus proche des côtes d'Angleterre.

Dernière Heure

9 h. — Le comité de la Société internationale de la paix et d'arbitrage a envoyé une lettre à M. Gladstone, demandant au général Wolseley de recevoir l'ordre de conclure la paix immédiatement avec les Soudanais, parce que les communications sont rétablies avec le général Gordon et sa retraite assurée.

Le correspondant du *Times* à Calcutta dit que la nouvelle de la signature d'un second traité entre la France et la Birmanie n'a fait qu'augmenter l'agitation dans la Birmanie anglaise.

Le *Times* conseille d'annexer la Birmanie pour mettre fin à toutes les intrigues étrangères de ce côté centre l'Angleterre.

10 h. — Le navire *Nantes*, affrété par l'Etat, a quitté Toulon avec un chargement de vivres, de matériel et avec une

batterie d'artillerie de marine allant prendre en Algérie des troupes pour le Tonkin.

11 h. — Aujourd'hui, à la Sorbonne, M. Caro, commençant son cours, a été violemment interrompu par des sifflets, des invectives et les cris de Vive About mêlés à des applaudissements. Le désordre était indescriptible.

Minuit. — On croit que le général Brière de l'Isle marchera sur Lang-Son par deux directions : une colonne partant de Chu et une autre exécutant un grand mouvement tournant.

Chaque colonne sera forte de six mille hommes aguerris.

1 h. m. — Douze délégués des ouvriers sans travail, dont les quatre délégués lyonnais, sont venus au Palais-Bourbon, demandant à exposer leur programme et leurs revendications devant l'extrême gauche et la gauche radicale.

Ils seront entendus après la séance, mais la question ayant refusé à la députation le droit de venir en députation dans un bureau de la Chambre, les délégués seront introduits individuellement.

Quelques mesures de précaution ont été prises dans l'éventualité d'une agitation autour du Palais-Bourbon ; mais il n'y a eu aucun incident.

MENUS PROPOS

Le mariage et le divorce apportent parfois de singuliers changements dans l'ordre de parenté des familles.

Un habitant de New-York, qui s'est marié il y a deux ans, écrit à un de ses amis :

« J'ai épousé une veuve qui habitait avec sa belle-fille ; peu de temps après, mon père a épousé la belle-fille de ma femme. Ma femme est ainsi devenue la belle-mère en même temps que la belle-fille de mon propre père. La belle-fille de ma femme est maintenant sa belle-mère. Ma belle-mère, qui est la belle-fille de ma femme, a récemment eu un fils. Ce garçon est mon frère, puisqu'il est l'enfant de mon père et de ma belle-mère ; mais étant aussi le fils de la belle-fille de ma femme, ma femme est sa grand-mère, et je suis moi-même le grand-père de mon frère. »

Comprenez-vous ?

L'Impôt sur le papier

Dernièrement, la plus grande partie des fabricants de papier et des intéressés dans cette industrie s'étaient réunis au Palais-du-Commerce pour protester contre l'impôt qui, « en frappant le livre et le cahier d'école, méconnaît le véritable principe de toute détermination. »

La réunion s'était élevée également contre l'aggravation apportée à la loi par

FEUILLETON DE L'AVENIR (130)

LE COUSIN DU DIABLE

Par Gontran BORYS

DEUXIÈME PARTIE

LES AMOURS DE FLORESTAN

(Suite)

Mais en songeant au désespoir de Nicolas, il se fit à lui-même le serment de ne point lâcher Torterue avant de l'avoir confessé de fond en comble.

— Etienne, reprit-il d'un accent plein de menaces, Etienne, vil coquin que vous êtes, qu'avez-vous fait de Madeleine ?

— Bon ! ricana le cordonnier, encore cette plaisanterie !...

Et il se remit à siffler en balançant ses longues jambes.

— Etienne poursuivit le doyen les dents contractées, ne persistez pas, croyez-moi, dans votre obstination. Il n'est pas trop tard pour vous repentir. Voyons ! un bon mouvement. Avouez tout, rendez-nous cette enfant, et je vous en donne ma parole d'honneur, il ne vous sera fait aucun mal.

— Doyen, mon bon ami, vous m'atten-

drissez, répliqua Torterue. Mais, avec la meilleure volonté du monde, je ne puis pourtant vous renseigner sur une chose que je ne sais pas.

— Fort bien ! murmura Guillaume. Jusqu'à ce que vous le sachiez, ne soyez pas surpris si je vous garde à vue.

— Comment donc, cher doyen, à votre aise ! Me voici prêt à jouir indéfiniment de votre compagnie.

Leubert se tut. Croisant ses mains derrière son dos et marchant à petits pas, il allait et venait devant Etienne, ni plus ni moins qu'une sentinelle en faction.

Torterue étouffait de rage, et, tout en s'amusant à jeter des cailloux au fond du puits, il rêvait aux moyens d'écarter ce surveillant imcommode. Bientôt une idée infernale fit grimacer sa maigre figure.

— La belle nuit ! s'écria-t-il. Et comme on doit en profiter, là-bas, dans votre joli moulin. Ma foi ! je me sens tout réjoui de penser qu'en vous retenant auprès de moi, mon cher doyen, je rends service à deux personnes bien aimables et bien honnêtes.

Leubert, machinalement, dressa l'oreille.

— La première de ces personnes est votre jeune, charmante et vertueuse petite femme...

Guillaume fit halte et regarda Torterue.

— Quant à l'autre, continua celui-ci, c'est un magnifique officier du roi...

— Un officier ? répéta Guillaume qui

ne comprenait pas.

— Ce que nul à Tournai n'ignore, excepté vous, bien entendu, maître...

Leubert demeura silencieux, il ne comprenait pas encore.

Mais tout à coup, son visage se décomposa, ses lèvres pâlirent, et il s'élança sur le cordonnier en criant :

— Misérable !...

Etienne, effrayé, bondit en arrière. Ce mouvement lui fut fatal. Il rencontra l'orifice du puits, perdit l'équilibre et disparut par l'ouverture.

Une plainte sourde, le frôlement du corps contre les parois de pierre, le clapotage de l'eau rejaillissant çà et là...

Ce fut tout.

La catastrophe s'était accomplie si vite et d'une manière tellement inattendue que le doyen, paralysé par la surprise, n'avait pas eu le temps de faire un geste pour l'empêcher.

Revenu de sa stupeur, sa première pensée fut de secourir le malheureux ; mais, seul, que pouvait-il tenter ? Si la chaîne du puits avait été à sa place ordinaire, Guillaume aurait essayé de descendre dans le gouffre. Malheureusement, la chaîne manquait ; on l'avait retirée.

Il se pencha par dessus la margelle et, d'une voix altérée, il appela Etienne...

Rien ne lui répondit.

Alors Guillaume, amèrement, se reprocha la mort de cet homme ; il se reprocha

le cri de colère et de haine qui avait épouvanté Torterue. La réputation de Jeanne n'était-elle pas au-dessus de tous les soupçons ? Aurait-il dû s'émouvoir d'une insulte partie d'aussi bas, d'une aussi abjecte calomnie !...

Il se disait cela. Et malgré lui, creusant ses souvenirs, il recherchait ce qui, dans la conduite de sa femme, avait pu donner lieu à des suppositions honteuses. Mille circonstances insignifiantes lui revenaient en mémoire ; il se rappelait certains faits, certaines paroles de Jeanne, faits et paroles sans conséquence, il est vrai, mais qu'a force de se torturer l'esprit, il parvenait à commenter, à interpréter dans un sens inquiétant. Peu à peu, quelque chose de sombre et de poignant lui serrait le cœur. Le poison versé par Torterue commençait son œuvre.

Il resta longtemps plongé dans sa rêverie. Ce qui l'en tira ce fut une rumeur vague, étrange, cadencée, qui s'éleva des différents points de la ville. On eût dit les pas d'une multitude en marche.

Guillaume, étonné, s'avança jusqu'au centre de la place.

La rumeur se rapprochait. Parfois elle s'interrompait brusquement, et alors, au milieu d'un profond silence, retentissaient des chocs sourds, bientôt suivis par un fracas de pierres écroulées. Puis les pas reprenaient.

(A suivre)

des mesures nouvelles votées par surprise et au moment même où un déplacement de dix-huit voix eût suffi pour que cet impôt inique fût supprimé.

Une commission avait donc été chargée de rechercher et d'employer tous les moyens de droit pour arriver le plus promptement à la suppression de l'impôt en papier et pour qu'il soit sursis à l'application des mesures, souvent vexatoires, inscrites dans la nouvelle loi.

A cet effet, quatre délégués du groupe de la papeterie, MM. Etienne, Alibaux, Tissier et Marmorat, partent aujourd'hui pour Paris, avec mission d'entretenir M. le ministre des finances de la question qui a fait l'objet de la réunion du 22 janvier dernier.

A TRAVERS LYON

Listes électorales. — Nous ne saurions trop engager les citoyens à se faire inscrire sur les listes électorales, en vue des élections politiques qui vont avoir lieu.

Nous invitons tout particulièrement les électeurs qui, dans le courant de l'année, ont changé de domicile, à s'assurer par eux-mêmes de leur inscription, quand bien même ils n'auraient pas cessé d'habiter leur arrondissement.

Hôtel-Dieu. — Hier, la nommée Françoise Bruyas, âgée de 84 ans, demeurant rue des Farges, 2, prise d'un étourdissement, est tombée de la chaise sur laquelle elle était assise et s'est fracturée la jambe gauche.

Relevée aussitôt par les voisins attirés par le bruit, cette malheureuse femme a été conduite à l'Hôtel-Dieu.

— Le nommé Jules Eclattier, âgé de 35 ans, domicilié passage St-Pothin, 12, travaillant chez M. Veillot, teinturier, rue du Nord, a fait une si malheureuse chute dans l'escalier de son patron, qu'il s'est fait une grave contusion à la tempe et à l'œil gauche.

Après quelques soins donnés dans une pharmacie voisine, il a été également transporté à l'Hôtel-Dieu.

— Joseph Mignot, 55 ans, charpentier, grande-rue de la Guillotière, 116, a eu la rotule du genou gauche fracturée par la chute d'une pièce de bois dont il n'avait pu se garer à temps.

Conduit à son domicile et ensuite à l'Hôtel-Dieu.

Vol. — Hier, vers cinq heures du soir, un jeune garnement âgé de 17 ans 1/2, nommé Cabut, demeurant place Colbert, 4, s'est introduit dans le magasin de M. Deloras, charcutier, rue d'Austerlitz, et a tenté de s'emparer de l'argent contenu dans le tiroir de la banque et d'un saucisson.

Un garçon qui se trouvait dans l'arrière-boutique a su pris le voleur en flagrant délit et l'a arrêté.

Cabut a été écroué pour vol et en outre pour infraction à un arrêté d'interdiction de séjour.

Objets trouvés. — Dans la nuit d'hier, des gardiens de la paix en tournée de service ont ramassé à l'angle de l'avenue de Saxe et de la rue Dunois un chapeau de feutre et une paire de bottes déposés sur la chaussée. Ces objets ont été déposés au commissariat de police.

Rixe. — Dans la nuit d'hier, quatre italiens et trois auvergnats, à la suite de copieuses libations, se sont pris de querrelles sur la place Bellecour, et en sont venus aux coups.

Dans la lutte, un des italiens, nommé Débraggi, a reçu à la tête deux violents coups de poing, qui l'ont étourdi et jeté à terre.

Ses camarades, voyant qu'ils n'étaient pas les plus forts, ont jugé prudent de prendre la fuite.

Des urbains, attirés par le bruit, ont arrêté deux des combattants, les nommés Alibert et Vandier, accusés par Débraggi d'être les auteurs des coups qu'il a reçus.

Enfant trouvé. — Hier soir, à huit heures, un petit garçon paraissant âgé de 3 à 4 ans, a été trouvé perdu rue Mazenod.

Cet enfant n'ayant su donner ni son nom, ni l'adresse de ses parents, a été conduit à la Charité par des gardiens de la paix.

Voici son signalement : Cheveux blonds, grosse figure fraîche, yeux gris.

Vêtements : Robe verte et rouge, pantalon blanc, tablier à petits carreaux bleus et blancs, bas de laine rouge et marron, galoches, casquette en peau.

QUAI

Enterrement civil

Les amis et connaissances du citoyen OLLAGNEE, membre du comité de propagande de Villeurbanne pour le comité électoral de l'Union des travailleurs socialistes, sont invités à assister aux funérailles de son fils, qui auront lieu aujourd'hui, à 3 heures précises, allée du Sacré-Cœur, 23, pour se rendre directement au cimetière de Villeurbanne.

Régionale

JURA

Le crime de Grande-Rivière. — Le sieur Auguste Brenet, dit le Contrôleur, a été trouvé chez lui gisant dans une mare de sang.

Il aurait été assassiné avec un maillet en bois dans la nuit du 29 au 30 janvier.

Le maillet a été trouvé derrière la porte, tout ensanglanté; deux coups ont brisé le crâne; une oreille a été coupée.

Le vol a été le mobile du crime. Rien

n'a été retrouvé chez lui en fait d'argent ou de bijoux. Un livret de la caisse d'épargne seulement a été laissé.

Le parquet de Saint-Claude est sur les lieux. La gendarmerie fait d'actives recherches. Jusqu'à présent, la justice n'est sur aucune trace.

SAONE-ET-LOIRE

Dimanche 15 février, à une heure du soir, aura lieu, dans la salle du théâtre de Chagny, une conférence faite par le citoyen Loranchet, député, sous la présidence de son collègue, le citoyen Charles Boysset, avec le gracieux concours de la fanfare de Chagny.

Après la conférence, grand banquet patriotique.

LOIRE

Saint-Chamond

Dimanche, à deux heures, a eu lieu la grande réunion publique que nous avons annoncée, sous la présidence du citoyen Marius Chavanne, député de la troisième circonscription, devant une salle comble.

A son apparition à la tribune, le citoyen Chavanne est acclamé par une saive d'applaudissements de l'assemblée entière.

Les citoyens Moine et Rambaud sont nommés assesseurs, et le citoyen Lafuma, secrétaire.

Le citoyen Marius Chavanne remercie l'assemblée de bien avoir voulu accepter ce que le comité d'organisation avait fait en le nommant président; puis il fait connaître à ses concitoyens la politique suivie par la Chambre. Il critique l'expédition du Tonkin et termine en flétrissant les auteurs de ces expéditions, qui ne sont autre chose que les grandes entreprises financières, avec l'aide du sang de nos jeunes soldats.

Le citoyen Marius Chavanne est interrompu fréquemment par de violents applaudissements.

Il présente ensuite les excuses du citoyen J.-B.-A. Pagès, rédacteur en chef de l'*Avenir stéphanois*, retenu à Lyon pour affaires urgentes.

La parole est ensuite donnée au citoyen Ed. Bossakiewiez, rédacteur du *Pilori*, qui, dans un langage clair et précis, nous parle de l'avenir de la France démocratique.

L'orateur commence par attaquer le ministère, qu'il traite de misérable et criminel, fait principalement ressortir les souffrances qu'endurent les travailleurs et l'abondance qui règne chez leurs exploités.

Il parle ensuite de M. Thiers, ce sinistre vieillard, et le cloue au pilori, ainsi que son successeur Mac-Mahon.

Il fait appel à l'union de tous les travailleurs, les convie tous à se servir de la seule arme disponible en ce moment, le suffrage universel.

Car, dit-il, l'émancipation des travailleurs ne doit être l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

Puis il fait des vœux pour qu'une révolution prochaine nous débarrasse de tous ces parasites, vivant et se gobegeant sur la sueur et le sang de l'ouvrier.

Le citoyen Bossakiewiez se retire au milieu d'unanimes applaudissements.

Le citoyen Chavanne annonce que suivant l'ordre du jour, une collecte allait être faite au profit des ouvriers sans travail et prie l'assemblée de vouloir bien envoyer les noms de deux citoyens pour la faire.

Un *petit monsieur*, le sieur Po... ennemi juré du citoyen Chavanne, lance le nom de ce dernier et se cache ensuite vivement croyant sans doute avoir fait une *jolie farce* là où réellement il n'a fait que de la bêtise et du crétinisme, cherchant sans doute à troubler cette fête de bienfaisance entièrement démocratique.

La quête produit la somme de 41 fr. 20 puis la parole est ensuite donnée au citoyen Joly, ex-conseiller municipal socialiste, directeur du *Pilori*.

Le citoyen Joly, prie l'assemblée de vouloir bien l'excuser car il est très fatigué.

En effet dès les premiers, l'on vot bien que le citoyen Joly est souffrant.

L'orateur, attaquant son sujet va directement au but et demande que la machine soit exploitée par les ouvriers eux-mêmes, et non par quelques infimes individus.

Il continue encore un instant, puis il se retire au milieu des applaudissements de tous les citoyens.

Le citoyen Chavanne remercie vivement l'assemblée, qui a bien voulu se rendre à cette fête de solidarité pour venir en aide aux malheureux. Puis il lève la séance au cri de Vive la République démocratique et sociale! et les citoyens se retirent en répétant Vive la République! Vive Marius Chavanne!

En somme, bonne journée pour la population de Saint-Chamond, et nous remarquons que le « Paysan d'Izieux » est bien l'homme qui ne craint pas le mensonge et la calomnie, car tous les citoyens présents, excepté le M. B..., ont applaudi le citoyen Chavanne quand il a levé la séance au cri de Vive la République!

Tribune libre

Conscrits du sixième arrondissement. — Aujourd'hui mardi, à huit heures et demie, café Perrin, 10, quai des Brotteaux, réunion des conscrits.

Questions très importantes.

La commission.

Syndicat des tôleurs et fumistes. — Assemblée générale dimanche 8 février, à deux heures du soir, salle Gamet, rue de Chartres n° 3.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport des délégués à la fédération;
- 2° Renouvellement du bureau;
- 3° Réception des adhérents.

Le secrétaire : J. ROCHERON.

Un on électoral des travailleurs socialistes. — Les membres de la commission du quatrième arrondissement sont convoqués d'urgence mercredi 4 février, à huit heures et demie, pré 1554 du soir, chez M. Durand, boulevard de la Croix-Rouge, 135 et 137 (ancien café Point).

FEUILLETON DE L'AVENIR (8)

LA BIGAME

ROMAN CONTEMPORAIN

(SUITE)

La catastrophe ayant eu lieu la nuit, la pauvre ne se rendait pas compte de ce qui s'était passé; elle se rappelait seulement qu'après avoir un soir embrassé son père et sa mère, espérant les revoir le lendemain comme d'habitude, elle s'était réveillée dans un bateau bien plus petit que celui sur lequel elle se trouvait la veille, en compagnie d'un homme qu'elle ne connaissait pas.

Que tous deux étaient arrivés dans un endroit où il y avait beaucoup de sable, qu'ils étaient sortis du bateau et avaient marché longtemps, longtemps à travers des bois et des plaines, jusqu'à ce qu'ils trouvassent des maisons qui ne ressemblaient pas du tout à celles de Paris.

Alors que là, elle et son compagnon avaient été reçus dans une de ces maisons par des messieurs et des dames qui paraissaient avoir du chagrin en la regardant et auxquels elle avait demandé son papa et sa maman.

Qu'on lui avait répondu qu'elle venait bientôt, qu'ils étaient à Marseille où on allait l'envoyer avec l'homme qui l'accompagnait.

Mais qu'à Marseille elle ne les avait pas trouvés.

Et de nouveau elle insistait près de son grand-père pour qu'il l'emmenât vers son papa et sa maman qu'elle voulait embrasser tout de suite, tout de suite.

Chacune de ces demandes était un coup de poignard pour le pauvre maître maçon, qui ne savait que répondre.

— Ils vont revenir, lui disait-il; ils t'ont quittée parce qu'ils sont allés se promener très loin, très loin pour continuer à t'emmener; c'est pour cela qu'ils t'ont renvoyée près de moi, mais, à leur retour, ils auront plein de belles choses pour leur petite Jeanne.

Et de crainte que l'enfant ne vit la douleur peinte sur ses traits lamentablement attirés et ne s'ailligeât davantage, il souriait, en disant cela, dévorant de grosses larmes qui lui brûlaient le cœur!...

D'abord ces raisons n'apaisèrent guère le chagrin de l'enfant, qui sans cesse demandait son père et sa mère.

Cependant Jean ayant occupé son esprit par de nombreuses distractions, elle finit peu à peu par ne plus le questionner qu'à d'assez longs intervalles.

— Ils sont donc allés bien loin, bien loin, qu'ils tardent tant à revenir? lui demandait-elle encore quelquefois.

— Oh! oui, bien loin, mon enfant!

— Enfin, reprenait la petite naïvement comme se parlant à elle-même, pourvu qu'ils n'aient pas oublié leur petite Jeanne!

Et elle poussait un profond soupir.

CHAPITRE VII

Dès qu'il avait été en état de sortir, le vieux Beson avait pensé à faire les démarches nécessaires à la sauvegarde des intérêts de sa petite-fille.

Ne sachant trop où aller pour cela, il s'était d'abord rendu à l'hôtel de son fils afin de prendre quelques renseignements.

A sa grande surprise, il y avait vu les scellés partout apposés.

Le concierge, auquel il demanda des explications à ce sujet, lui apprit que c'était le fait du notaire, chargé d'affaires de l'ancien propriétaire de l'immeuble, qui, ayant eu connaissance du naufrage dans lequel avaient péri M. et Mme Beson, était venu un jour dresser l'inventaire du mobilier de l'hôtel et remplir ensuite la formalité des scellés pour que tout restât dans le même état jusqu'à ce qu'il en eût référé à son client; car M. Pierre Beson, n'ayant pas payé régulièrement chaque année, se trouvait encore débiteur des deux tiers du prix convenu de la vente.

Le maître maçon courut alors chez le notaire, supposant qu'une solution avait

été donnée à cette affaire; mais l'homme de loi lui répondit que celui qu'il représentaient, voyageant pour le moment dans les Indes sans qu'il eût fait connaître depuis longtemps déjà sa résidence, il lui fallait attendre ou son retour ou tout au moins qu'il lui donnât de ses nouvelles; que jusque-là il ne saurait prendre aucune détermination.

Et, en forme de conclusion, il ajouta qu'il ne devait pas espérer toucher une forte somme sur les 100,000 francs versés, car il serait nécessairement tenu compte du loyer des six ans et demi pendant lesquels l'hôtel avait été habité.

Jean lui objecta que la fille de son fils, étant vivante, elle ne pouvait cependant être ainsi mise hors de chez elle; et que, dans tous les cas, il restait le mobilier qui au moins lui serait restitué.

— A coup sûr il y aura restitution, mais pas tout de suite, car rien ne peut sortir de l'hôtel tant que mon client, qui est le seul arbitre en cette affaire, n'aura pas tranché le différend.

« Cependant soyez certain, monsieur, que je vais agir de telle sorte que cela ait lieu le plus tôt possible. »

« Gardez donc votre petite-fille près de vous, et dès que j'aurai du nouveau à ce sujet je vous préviendrai immédiatement; nous réglerons alors la situation sans tarder. »

« C'est, je crois, la seule marche à suivre actuellement. »

Jean, pensant avec raison que le no-

ORDRE DU JOUR

- 1° Rapport des commissions d'étude et de propagande;
 - 2° Organisation d'une réunion publique;
 - 3° Discussion sur le congrès de Neuville.
- Le secrétaire : MOREAU.

Groupe d'autonomie communale. — Les membres du groupe sont convoqués d'urgence à une réunion privée, qui aura lieu le mardi 3 courant à 8 heures précises du soir, chez Monsieur Bertholus, 72, cours Gambetta.

ORDRE DU JOUR :

Rendement de comptes financiers; Le groupe étant dissous, les fonds en caisse seront versés pour une œuvre démocratique.
Le trésorier: Blache Ferdinand

Menuiserie. — Tous les ouvriers menuisiers du 3^e arrondissement sont priés d'assister à la réunion privée, qui aura lieu mercredi 4 février à 8 heures du soir, chez M. Rivoire, avenue de Saxe, 242, ceux du 6^e arrondissement, chez M. Besson place Kléber, aux mêmes heures.

3^e arrondissement. — Le comité électoral des républicains radicaux socialistes, répondant à l'appel fait à tous les comités républicains constitués du département par la commission d'organisation du congrès de Neuville, invite tous ses adhérents et les citoyens voulant faire partie du comité, à se former d'urgence en groupes, afin de participer à la nomination des délégués au Congrès.

Les procès-verbaux de formation des groupes seront reçus chez le citoyen Rivoire, avenue de Saxe, 242.

Le secrétaire : CHACHUAT.

Avis aux tisseurs de la chambre syndicale, rue Vieille-Monnaie, 23 bis. — La 131^e série ayant décidé sa liquidation, les ayants-droits sont invités à se présenter chez leur trésorier d'ici au 15 février; passé ce délai, aucune réclamation ne sera admise.
GIRAUMIER.

L'AVENIR DES FAMILLES

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCES POUR LA RECONSTITUTION DES CAPITAUX
61, Rue de la République, LYON

Quatre Tirages par an

Liste des 215 numéros ayant droit au remboursement de cent francs par suite de la répartition du 17 janvier 1885, faite en présence des intéressés.

(suite)

- 190.502 Vve Canovat, Grenoble.
 - 191.731 G. Berrod, au buffet d'Ambérieu (Ain)
 - 192.960 Vve Chapot, 31, q. de la Guillotière, Lyon.
 - 194.189 F. Oriol, 30, quai de la Guillotière, Lyon.
 - 195.418 J. Jacquier, Lagnieu (Ain).
 - 196.647 L. Rolland, 14, rue de Béarn, Lyon.
 - 197.876 L. Ringard, 10, rue Saint-Polycarpe, Lyon.
 - 199.105 Maugon, au Bois d'Oingt (Rhône).
 - 200.334 Satre, nég., Chuzettes (Isère).
 - 201.563 Bouillat, 14, rue Vaubecour, Lyon.
 - 202.792 J. Bruo, Caluire (Rhône).
 - 204.021 E. Boiron, 9, rue Bouteille, Lyon.
 - 205.250 Mme Philip, 38, cours Morand, Lyon.
 - 206.470 Prevost, 4, rue du Sault, Grenoble.
 - 207.708 L. Balmé, rue Terme, 25, Lyon.
 - 208.937 Gelotier, 138, cours Lafayette, Lyon.
 - 210.166 Georget, pharm., 31, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.
 - 211.395 J. Michon, Société Lyonnaise, Lyon.
- (A suivre).

Avis Nous engageons les malades atteints de maladies de peau : dartres, exéma, boutons, rougeurs, démangeaisons, vices et altérations du sang, à lire attentivement la lettre suivante, que nous publions dans leur intérêt :

« Monsieur Bertrand aîné, à Lyon, « A la suite d'un refroidissement, il m'était « sorti une quantité considérable de boutons à « la tête, au cou, au visage et aux mains, ce « qui me procurait une démangeaison insupportable. Aucun médicament n'avait pu me « guérir. — Plusieurs personnes m'ayant « conseillé l'usage de votre Sirop de Bochet « iodé et de votre Baume anti-dartreux, « de BERTRAND aîné, j'ai le plaisir de « vous annoncer mon entière guérison, après « un traitement de trois semaines. A titre de « reconnaissance, je vous autorise à publier « ma lettre.

« Mme BUISSET,

« pâtissier, 165, avenue de Saxe, à Lyon. »
NOTA. — Exiger sur chaque produit la signature BERTRAND aîné, car il existe des imitations. Notice gratis. — Sirop Fl. 2 fr. 50 c. et 5 fr. Baume 2 fr.; f^o 0 fr.75 c. en sus, S'ad. ph. BERTRAND aîné, Hantzer, succ., 21, place Bellecour, Lyon.

Demandez partout

LE PILORI

Journal démocratique socialiste

Paraissant tous les samedis

SOMMAIRE :

- Prolétaires, en avant (Pagès).
- Le socialisme dans les corps élus (Larrikine).
- Revue de la semaine (Mémoire).
- Souvenirs d'un déporté (J. Caton).
- Binettes du suffrage restreint (Larrikine).
- Une dévote buandière (Argus).
- Etc.

En vente chez tous les libraires et marchands de journaux.

Le Numéro 10 centimes
DÉPOT A LYON : RUE QUATRE-CHAPEAUX,

Bourse de Lyon

Obligations	Actions
Ville de Lyon 1880 97 75	Gas de Lyon 4082 50
Communales 1879 458 »	Terra-Neire 144 »
Ville de Paris 1869 406 »	Fonds de l'Herne 346 »
— 1871 304 »	Crusol 1330 »
de Marseille 372 75	Acier Marine » »
— 1877 809 50	Fourchambault » »
— 1879 453 »	Franchise-Comté 127 »
— 1882 360 25	Chatillon-Comm. » »
Fusion ancienne 379 »	Loire 217 »
— nouvelle 879 25	Montaubert 672 50
Deuxième ancienne 374 »	Saint-Hippolyte 280 »
— nouvelles » »	Rive-de-Gier 15 »
Lombardes anc. 309 25	R.-M. et Firmley » »
— nouvelles 315 »	Société Lyonnaise » »
Saragossa 435 »	Ponsard Lyon. » »
Nord-Esp. 1 ^{er} hyp. 366 »	Rus de Lyon » »
— 2 ^e hyp. 348 50	Comp. des Hauts 1382 50
Portugais 309 »	Croix-Rouge » »
Suez 5 0/0 417 50	Estreux-Combus 670 »
Suez 3 0/0 » »	Omnibus Tramways 565 »
Omnibus Tramw. 312 »	Abattoirs 535 »

Bourse de Paris

5 0/0 français 80 50	Sub. esp. Jeun. 140 »
5 0/0 amortissable 22 22	Foncière Lyon. 80 40
5 0/0 nouveau » »	Banque ottomane 602 »
4 1/2 0/0 (1883) 139 32	Banque autrichienne 472 »
5 0/0 italien 97 80	Banque hongroise » »
4 0/0 espagn. ext. 60 53	Lyon 1280 »
5 0/0 turc » »	Autrichien 632 »
Egypt. 5 0/0 (1877) 346 »	Lombard 213 »
Banque de France 5160 »	Saragossa 406 »
Crédit foncier 1320 »	Nord-Espagne 523 »
Crédit mobilier 270 »	Suez 1855 »
Crédit lyonnais 543 »	Consolid. à Londres 100 1/16

N° 154

L'avenir de Lyon

BON D'ACHAT

3 Février 1885

Ce Bon doit être détaché tous les jours et conservé.

LA GAZETTE, J.-E.-A. PAGÈS

Imprimerie Modernes, cours de la Liberté, 70

L'AVENIR

44, Rue Ferrandière, Lyon

L. VELLERUT, DIRECTEUR

COMMERCE de Fromages, vaisselles, porcelaine, à céder après fort peu de frais, rec. p. j. 100 fr., b. log., prix 7,000 fr., facilités.

CAFÉ (Perrache), loc. 700 fr., b. log., rec. p. j. 30 fr., prix 2,000 fr. Pressé.

CAFÉ-BILLARD plus salon de Coiffure, Vaise, bénéfices assurés, b. log., loc. 1050 fr., prix 3500 fr.

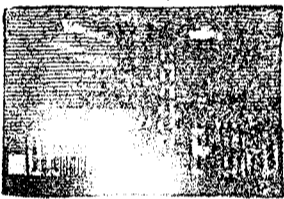
On demande

UN COMMANDITAIRE OU ASSOCIÉ

avec apport de 5,000 francs, pour la fabrication, à Lyon, d'articles de première nécessité, donnant des bénéfices prouvés de 50 0/0.

S'adresser au journal en formation
L'ECHO de LYON
Transféré : 4, rue Mercière, au 2^e

TOPIQUE BERTRAND AINE



Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêté de la Cour de cassation du 3 janvier 1854. — **QUARANTE ANS DE SUCCÈS — INFALLIBLE** contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciaticques, congestions cérébrales, ophtalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésie, toux rebelles, etc. — Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. — Prix, suivant grandeur, de 50 centimes à 3 fr. (Envoi franco contre timbres ou mandats-poste).
AVIS. — Se défier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND AINE et l'usine ci-contre.

CHAPELLERIE PRADE

Chapeaux feutre haute nouveauté, premier choix, 40 0/0 de rabais. Nouvelle arrivage de 3 60

Grand choix de coiffure de voyage en tous genres

20, Quai Saint-Antoine, 20

DÉPURATIF du Sang

Le Sirop Salsepareille QUET guérit toutes les Maladies contagieuses, Dartres, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleur Goutte, Rhumatismes, etc. Ce Sirop agit en toutes saisons. S'adresser à Lyon, Ph. QUET, rue Préfecture, 5. — Dépôt à St-Etienne, ph. Didier, rue de la République, 29; Grenoble, ph. Chatrousses, place Grenette.

Mme HERMANN
Avenir par les cartes, passage St-Pothin, 6.

Mme MORLETTE
SOMNAMBULE
consultations de 10 h. à 1 h., rue Hippolyte-Landrin, 13.

L'OUEST

Compagnie anonyme d'assurances sur la vie

Constituée avec l'autorisation et sous le contrôle du Gouvernement

SIÈGE SOCIAL : 22, rue des Capucines — PARIS

RENTES VIAGÈRES immédiates et différées au taux de 10, 15, 20 0/0 et plus, suivant l'âge et le délai.

RENTES VIAGÈRES PROGRESSIVES avec remboursement au décès du rentier du capital de la rente

ASSURANCES PAYABLES en cas de Vie, en cas de Mort. Dotation d'Enfants.

Les placements des Fonds des Assurés et des Rentiers sont garantis par Hypothèques sur un Domaine immobilier s'élevant à plus de 400 Millions.

S'ADRESSER Pour tous renseignements à la Compagnie

M. HESS

79, place des Jacobins — LYON

taire devait en savoir plus long que lui là-dessus, se rendit à ce dernier argument et se résolut à patienter.

Il se mit donc à vivre avec sa petite Jeanne, cherchant autant qu'il le pouvait à l'entourer des soins délicats auxquels elle était habituée.

Mais ayant avancé à son fils, qu'au moment de son départ n'avait que très peu d'argent liquide, presque tout ce qu'il possédait, c'est-à-dire une trentaine de mille francs, et n'ayant conservé pour lui que le strict nécessaire, ses ressources étaient fort restreintes.

Bientôt même, par suite de quelques prodigalités qu'il avait faites pour les enfants, son modeste pécule fut largement entamé, et c'est avec effroi qu'il en vit venir la fin.

Il aurait pu certainement, en allant chez d'anciens clients de son fils ou d'anciens amis, obtenir qu'on lui prêtât, jusqu'à la liquidation des biens, ce dont il avait besoin, mais sa fierté s'y refusa, et il préféra s'imposer chaque jour quelque privation nouvelle afin que la petite n'eût pas à souffrir de sa gêne.

Plusieurs fois il était retourné chez le notaire, mais ce dernier n'avait toujours rien à lui annoncer.

Une sorte d'homme d'affaires de ses voisins, consulté sur cette question, lui avait répondu qu'il devait tout bonnement se résigner à attendre, comme on le lui avait dit, à moins qu'il ne voulût risquer les chances d'un procès; mais

qu'alors cela demanderait beaucoup d'argent et beaucoup de temps; que le mieux était donc encore de conclure avec l'ancien propriétaire un arrangement à l'amiable.

Au bout de six mois, le pauvre Jean, voyant sa bourse à peu près vide, fut forcé de se remettre à gâcher le plâtre comme par le passé, car depuis le mariage de Pierre il n'avait guère travaillé qu'en amateur, plutôt pour surveiller « l'ouvrage » que pour être rémunéré, ses économies lui permettant de se reposer.

Mais aujourd'hui ce n'était plus pour son plaisir qu'il fallait manier la truelle; c'était bel et bien pour gager sa vie et celle de l'orpeline.

Aussi, bravement reprit-il son métier.

Pour ne pas laisser Jeanne seulette au logis pendant ses absences quotidiennes, il avait été convenu avec un voisin, M. Désiré, ancien avoué possesseur jadis d'une honnête aisance mais qu'une suite de malheurs imprévus avait si complètement ruiné qu'il avait dû, comme nous l'avons vu au commencement de ce récit, accepter une place d'employé subalterne dans un des bureaux du Mont-de-Piété, il avait été convenu que l'enfant resterait chez ce dernier tout le temps que le vieillard passerait au dehors.

Tranquille de ce côté, Jean ne songeait donc qu'à abattre le plus d'ouvrage possible afin d'augmenter sa paye, et sou-

rent il prolongeait sa journée au delà de l'heure réglementaire.

Un jour qu'il avait travaillé jusqu'à la brune, — on était en été, — se voyant en retard et craignant qu'on ne fût inquiet de lui, il se mit à marcher si vite qu'il arriva à sa demeure tout en sueur et très altéré.

Sans prendre le temps de se reposer, il avala coup sur coup deux grands verres d'eau. L'effet de cette imprudence ne tarda pas à se faire sentir.

Après le repas il fut saisi de frissons, de malaises, et dut se mettre au lit aussitôt.

Dans la nuit, une fièvre intense se déclara, et, le lendemain matin, le médecin constata une fluxion de poitrine.

Il fut cloué de nouveau trois mois au lit. Ne voulant pas aller à l'hôpital comme la première fois, il fallut, pour subvenir aux frais de la maladie, vendre au fur et à mesure tout ce qui était chez lui, linge et mobilier.

Quand il se retrouva sur pied, il vit avec effroi son appartement nu et son porte-manteau vide.

Alors, ne se souciant pas de donner plus longtemps le spectacle de son dénûment dans un quartier où on lui avait connu une existence aisée, il loua la petite chambre de l'impassé Rabot.

Là, sa misère ne fit qu'empirer. L'affaire de l'hôtel traînait en longueur, et rien jusqu'alors ne lui en laissait entrevoir l'issue.

Il essaya encore de travailler, mais ces secousses successives lui avaient, comme nous l'avons dit, ôté une partie de ces forces; on hésitait maintenant à l'employer, et il était quelquefois quinze jours ou trois semaines sans toucher un sou.

Enfin, après avoir vendu à vil prix ou engagé au mont de piété le peu qu'il possédait encore, il en était arrivé à un tel état de pénurie, que nous l'avons trouvé sur le point de mourir de faim, lui et sa petite-fille!

Un an s'était écoulé depuis la mort de son fils.

Retournons maintenant dans la mansarde où nous les avons laissés au début de ce drame.

Leur faim est suffisamment apaisée. Il ne reste plus sur la table que des miettes et le papier qui avait contenu la charcuterie, papier que Jeanne s'était chargée de rendre d'une netteté irréprochable.

Le poêle ronronne gaiement dans la chambre, et la petite s'en approcha pour réchauffer plus vite ses membres encore transis.

A ce moment, le bruit d'un bouchon qui sort d'un goulot lui fait tourner la tête, et elle demeure saisie à la vue d'une demi-bouteille de vin à cachet rouge, que son aïeul lui montre d'un air triomphant.

La suite à demain